



Rapporteur : Vincent Delatte

Synthèse du rapport de l'Exécutif régional

Le budget supplémentaire de l'exercice 2022 permet de procéder aux ajustements budgétaires suivants (en mouvements réels) :

- Les ressources réelles (hors emprunt) diminuent de 0,5 M€.
- Les dépenses réelles sont en baisse de 3,5 M€.
- Une reprise du résultat de clôture 2021 de 12,8 M€.
- L'emprunt d'équilibre est réduit de 15,8 M€, ramenant ainsi la prévision budgétaire 2022 relative à l'emprunt de 388,3 à 372,5 M€.
- Les autorisations de programme (AP) augmentent de 169,6 M€.
- Les autorisations d'engagement (AE) diminuent de 81 M€.

Avis du CESER

Un positionnement prudentiel dans un contexte d'incertitudes maximales

L'examen du budget supplémentaire rend bien compte des difficultés pour appréhender la situation actuelle dans toute sa complexité afin d'en tirer les enseignements tant au niveau des politiques publiques régionales que d'un point de vue budgétaire et financier. Même si le BS 2022 s'inscrit dans la continuité du BP et ne traduit pas les fortes interrogations sur l'évolution des recettes prévisibles et les hausses des dépenses à venir, l'exposé des motifs est particulièrement explicite puisqu'il indique que le BS *"s'inscrit dans le contexte bouleversé par les fortes tensions géopolitiques et la hausse de l'inflation. Ces évolutions sont porteuses de fortes incertitudes et conduisent à de nouveaux risques pour le budget régional : augmentation des dépenses, ralentissement des recettes fiscales, hausse progressive des taux d'intérêts de la dette. Il est encore difficile d'évaluer de façon complète et précise les conséquences de ces nouveaux risques, qui devraient impacter principalement le budget 2023. Néanmoins, cette décision modificative traduit déjà quelques impacts budgétaires de cette modification du contexte économique et financier."*

Dans un tel contexte d'incertitudes, la Région adopte un positionnement prudentiel, notamment en révisant à la baisse certaines recettes (TVA, cartes grises) et en maintenant globalement le volume de ses dépenses d'intervention. Il n'apparaît en effet pas possible de traduire plus finement, à ce stade, les impacts du contexte actuel sur l'action régionale et sur le budget. La fin d'année 2022 apportera plus de précisions dans le cadre de la DM 2 (octobre) et des OB 2023 (décembre) qui permettront notamment de réviser la prospective financière pluriannuelle.

Dans la perspective de ces prochaines échéances budgétaires, et sans vouloir tomber dans une forme de catastrophisme, il importe de souligner que la crise actuelle va considérablement amplifier les chocs sur l'offre. C'est une donnée relativement nouvelle vis-à-vis de la pandémie de covid qui avait particulièrement touché la demande. Étant donné que la Russie est l'un des principaux producteurs de pétrole, de gaz, de métaux, et, avec l'Ukraine, de blé et de maïs, la baisse de l'offre devrait mécaniquement faire fortement augmenter le cours de ces produits de base, touchant de ce fait tous les pays importateurs. La résilience des économies nationales devrait être particulièrement éprouvée et les pouvoirs publics devront alors procéder à des arbitrages de plus en plus complexes afin d'apporter les réponses les plus adaptées.

Un budget supplémentaire de faible ampleur, en volume

Le CESER constate que le budget supplémentaire propose des ajustements de faible ampleur, en volume :

- Les prévisions de recettes diminuent de 0,5 M€.
- Les prévisions de dépenses d'investissement diminuent de 1 M€, passant de 685 à 684 M€.
- Les prévisions de dépenses de fonctionnement diminuent de 2,5 M€, passant de 1 096 à 1094 M€.

En dépenses, les modifications permettent de réajuster le volume de crédits en fonction de la réalité des actions et des projets en cours. Les motifs de ces ajustements ne sont pas imputables à la Région, c'est pourquoi ces ajustements n'appellent pas d'observation particulière si ce n'est sur les fonctions suivantes.

FONCTION 3 : CULTURE, SPORTS, LOISIRS

FONCTION 4 : SANTÉ ET ACTION SOCIALE

Le CESER note qu'il n'y a pas de restriction ou de volonté d'abandonner un projet ou un autre. Dans la mesure où les contraintes budgétaires devraient s'amplifier à l'avenir, du fait du contexte actuel, le CESER restera vigilant sur l'évolution des budgets dédiés aux compétences partagées (culture, sport, jeunesse, vie associative, santé...).

FONCTION 7 : ENVIRONNEMENT

Les sous-fonctions 70 à 74 ainsi que la sous-fonction 76, portant sur les dépenses dédiées à l'environnement, restent insuffisantes au regard des enjeux. Il est à noter, malheureusement, une baisse imputée aux mesures 27, 37 et 38 du PAIR suite aux projections de réalisation. Le CESER identifie ces diminutions comme la traduction d'un décalage entre la capacité à mettre en œuvre les projets et l'ambition régionale volontariste.

FONCTION 8 : TRANSPORTS

Le CESER apprécie l'augmentation de crédits sur les autorails à grande capacité (+ 937 k€ en AP) et note la prise de participation à la coopérative Railcoop. Sur ce dernier point, il s'interroge sur les équipements utilisés et sur la qualité de service que pourrait offrir cette coopérative lorsque celle-ci deviendra opérationnelle.

Vote du CESER : adopté à l'unanimité.

Guy Zima, au nom de la CGT

Le diable se cache souvent dans les détails et, pour insignifiante que soit la somme évoquée au regard du budget régional soit 30 K€, le principe révèle un choix politique fort. Après avoir saisi l'autorité de régulation des transports, sur l'impact des liaisons envisagées par cet opérateur qui traverseraient nos territoires, le revirement est spectaculaire.

Même si la démarche Rail Coop tend à prouver qu'il y a de véritables besoins sur les liaisons d'équilibre du territoire, nous considérons que c'est, au contraire, un point d'appui pour demander à la SNCF de les relancer.

En revanche, les initiateurs de ce projet véhiculent un certain nombre de poncifs sur la SNCF. Si la SCOP veut étendre sa commercialisation, il lui faudra des moyens de négociation, de suivi, de gestion, supplémentaires, donc une structure plus lourde. Militer pour des "structures légères"», c'est en fait défendre l'atomisation de l'offre ferroviaire en de multiples compagnies, sans lien entre elles. On est très loin de la logique de réseau interconnecté. À terme, ce n'est pas l'intérêt des usagers, comme le montre l'exemple suédois où 70 % des habitants réclament le retour à un système public unifié car ils ne se retrouvent plus dans le fatras des tarifs et des correspondances.

Le projet n'est pas mené par des amateurs ou des idéalistes.

Le Président de Rail Coop, a déjà monté le même type de projet à l'occasion de la libéralisation de l'énergie (Celewatt, spécialisé dans les parcs solaires), un administrateur, a été directeur régional EDF-GDF, puis directeur GDF-SUEZ Hongrie.

La stratégie de communication a beaucoup mis en avant la nature de l'entreprise (SCOP) et le fait qu'il n'y avait pas de recherche de profit, qu'il n'y aurait pas de dividende aux sociétaires. Puis le discours a changé pour se centrer sur les dessertes envisagées.

Cela tient probablement aux enjeux économiques.

Fin août 2020, 500 000€ ont été collectés parmi 2000 sociétaires. Il faudrait au minimum 5M€ pour lancer une desserte.

Or, cette somme ne pourra être atteinte qu'avec le financement de collectivités locales ou d'investisseurs institutionnels. La tactique semble être de faire le buzz médiatique pour attirer un grand nombre de sociétaires et ensuite, faire jouer cette "mobilisation" pour influencer des collectivités en leur promettant des liaisons qui ne verront jamais le jour. Si l'argent public est disponible pour relancer ces liaisons, pourquoi ne pas l'attribuer au service public SNCF ?

Dans un système ferroviaire public qui fonctionne, avec une Autorité Organisatrice du TET (l'Etat) qui se préoccupe de répondre aux besoins, Rail Coop est inutile.

Pour en finir, sur la question du financement, la réussite de RAILCOOP est étroitement liée aux concours financiers de la sphère publique. Et même si la CGT prône le financement total par l'État, la perfidie nous abasourdit : l'enthousiasme de certains élus envers cette SCOP, lesquels pour la plupart n'ont jamais (ou alors peu) contribué à la défense des lignes SNCF, des ouvertures de gares, de guichets, de présence de personnels en gare... est pour le moins original car l'idée d'en faire de même pour le ferroviaire Public n'a jamais émergé, alors que les occasions ont pourtant été nombreuses.

Sous la réserve de ces remarques, la CGT votera l'avis.

Jean-François Dugourd, en tant que personnalité qualifiée en matière d'environnement et de développement durable

Le CESER a salué la hausse affectée aux mesures 1 "Bonification des aides rénovation Effilogis aux particuliers" et 4 "Bonification des aides rénovation Effilogis aux collectivités et associations" en fonctionnement et en investissement : deux mesures importantes pour aider à la rénovation des bâtiments des particuliers.

Néanmoins, le CESER s'inquiète que la Région ait dû suspendre, pour des raisons réglementaires et d'articulation avec le cadre national, son dispositif d'audit énergétique Effilogis pour les maisons individuelles depuis le 19 mai dernier. Dans un contexte de crise énergétique qui est amenée à durer, les plus précaires sont encore plus fragilisés. Le territoire BFC compte énormément de passoires thermiques et de logements construits avant les premières réglementations.

Le programme Effilogis repose sur un cahier des charges ambitieux avec la possibilité d'être un complément de financement important aux différentes aides ANAH, Habiter mieux et Maprimrénov'.

Cet audit à 150 euros de reste à charge permettait aux ménages d'avoir des conseils de thermiciens expérimentés sans se ruiner. L'effet psychologique était important.

Mais cet audit présente aussi des méthodes de calculs différentes de ce qui se met en place au niveau national.

L'évolution des textes et la volonté de l'État d'harmoniser et de simplifier les différents dispositifs d'aides financières à la rénovation, rencontre en région, une difficulté d'harmonisation des aides et un arrêt des audits Effilogis maison individuelle. Avec pour autre conséquence, un cumul des aides qui ne sera plus accepté par l'Anah au 31/12/2022 et pas accepté par Maprimrénov rénovation globale.

Le bras de fer engagé par la Région pour tenter de faire évoluer le décret d'application ou de bénéficier d'une dérogation sont des chemins bien incertains.

Au moment où se décline la mise en place des PTRE sur les territoires et en lien avec un métier de conseiller en rénovation énergétique peu facilité par l'évolution permanente des soutiens et prises en charge, il est urgent de répondre à ces besoins d'harmonisation globaux.

Pour continuer à revendiquer son engagement fort pour la rénovation énergétique, la Région se doit de faire évoluer son programme d'aides à des travaux ciblés, permettant une mutualisation des soutiens.

L'enjeu reste de simplifier pour MASSIFIER les rénovations énergétiques ambitieuses.

Il est urgent de sortir des signaux contradictoires, envoyés aux territoires régionaux, en évitant une appréciation négative de la politique régionale sur la rénovation énergétique, qui par ailleurs ne le mérite pas.

La Région doit réfléchir son programme, en apportant les évolutions nécessaires au vu de ce contexte d'urgence.